

Analyse des impacts socio-économiques des volumes prélevables sur les territoires de la Galaure et la Drôme des Collines

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

20269086

Date limite de remise des plis

06/11/2026 à 11:00

Il est rappelé que les candidats ne sont pas obligés de signer leurs offres au moment de leur dépôt (la signature électronique n'est exigée que pour le prestataire retenu).

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Le Département de la Drôme

Pôle Ressources en Eaux Milieux et Planification, SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence

Représentant : Franck SOULIGNAC Président du Conseil départemental

Adresse : Département de la Drôme

26 avenue du Président Herriot - 26000 Valence

Téléphone : 04.75.79.26.26

Site internet : <https://www.ladrome.fr/> et <https://sagedauphine-valence.fr/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Analyse des impacts socio-économiques des volumes prélevables sur les territoires de la Galaure et la Drôme des Collines**

Les volumes prélevables ont été définis par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence sur les bassins versants de la Galaure et de la Drôme des Collines pour l'agriculture, l'alimentation en eau potable et l'industrie. La loi impose que la définition des volumes prélevables s'accompagne d'une analyse des impacts socio-économiques de ces volumes prélevables sur les territoires. L'étude porte donc sur un état des lieux de la situation actuelle, et une analyse de scénarios dont certains à l'horizon 2050.

Code CPV	Libellé CPV
79311000-7	Services d'études
71241000-9	Etude de faisabilité, service de conseil, analyse

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Analyse des impacts socio-économiques des volumes prélevables sur les territoires de la Galaure et la Drôme des Collines
 Acheteur	Le Département de la Drôme
 Type de contrat	Accord-cadre, à marchés subséquents sans minimum et avec maximum, mono-attributaire, de services
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Bassins versants de la Galaure et de la Drôme des Collines
 Durée globale maximale	18 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage
 Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
 Pénalités de retard	100 € par jour de retard
 Variation des prix	Fermes
 Nature des prix	Prix mixtes (forfaitaires et unitaires)

■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure et planning prévisionnel de la consultation :

	Publication de la consultation	octobre 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	novembre 2026
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	décembre 2026
	Information des candidats non retenus	janvier 2027
	Signature et notification du contrat	janvier 2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marcel26.fr>.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- **RC et ses annexes** (Règlement de la consultation et ses annexes)
- **AE et ses annexes** (Acte d'engagement et ses annexes)
- **CCAP** (Cahier des clauses administratives particulières)
- **CCTP et ses annexes** (Cahier des clauses techniques particulières et ses annexes)
- **BPU** (Bordereau de prix unitaires)
- **DPGF** (Décomposition du prix global et forfaitaire)
- **Le cadre de réponse environnementale** (Le cadre de réponse environnementale selon le modèle fourni)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Le candidat ne peut répondre en tant que candidat individuel s'il est cotraitant d'un autre groupement. De même, il ne peut présenter d'offre en tant que cotraitant dans plusieurs groupements.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ Modalités de remise des offres :

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marcel26.fr>.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Le compte AWS avec lequel vous déposez votre offre doit être à jour (n° SIRET valide et adresse correspondante).

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats : <https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Hôtel du Département

Service Achats - 1^e étage - Bureau 108

26 rue du Président E. Herriot - 26026 Valence

Contact : Marcel26 ou Direction achats, juridique et affaires générales / Service Achats

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue sera examinée.

Rappels généraux :

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature manuscrite ou électronique (voir annexe au RC « Dématérialisation »).

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
DC1 - Lettre de candidature	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
DC2 - Déclaration du candidat	<i>Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf).

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE et ses annexes	<i>Acte d'engagement et ses annexes</i>
BPU	<i>Bordereau de prix unitaires</i>
DPGF	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire</i>

Document	Descriptif
Le cadre de réponse environnementale (CRE)	<i>Le cadre de réponse environnementale selon le modèle fourni</i>
La note méthodologique	<i>Note méthodologique qui contiendra :</i> • Les moyens humains mobilisés : composition et compétences de l'équipe susceptible d'intervenir, identification du chef de projet, répartition des missions, responsabilités et liens entre les différents membres de l'équipe ; • Les curriculum vitae des intervenants proposés : les CV devront notamment présenter les expériences, compétences et références des personnes proposées en lien avec des missions similaires déjà menées ; • La démarche méthodologique : présentation de la méthode proposée pour réaliser les différentes phases de la mission, en faisant notamment apparaître la méthode de conception, de préparation et d'animation des échanges avec les parties prenantes ; Les livrables : présentation détaillée du contenu des livrables proposés. Un exemple de livrable permettant d'illustrer concrètement la proposition devra également être fourni.
Un planning prévisionnel détaillé	<i>Planning prévisionnel détaillé de réalisation des prestations, établi sur la base des différentes phases et étapes définies dans le CCTP.</i> <i>Ce planning pourra être présenté sous la forme d'un diagramme de Gantt et devra notamment faire apparaître :</i> • les différentes phases et étapes de la mission ; • les principales échéances et la durée prévisionnelle de chaque phase ou étape ; • les intervenants mobilisés pour chaque phase ou étape ; • la charge prévisionnelle de chaque intervenant, exprimée en jours/homme (JH). <i>Le planning devra être cohérent avec la méthodologie et les délais d'exécution proposés au marché.</i>

Merci de présenter vos documents dans des **fichiers distincts** (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf etc).

Il est inutile d'ajouter des documents qui ne sont pas listés ci-dessus.

De la même manière, il vous est demandé de réduire au maximum le **poids** des fichiers afin de limiter notre impact environnemental lié au stockage de toutes ces données (attention au scan couleur à forte résolution).



Merci de conserver le **nommage** des fichiers du DCE.

Pour tous les documents autre que les pièces du DCE, merci de respecter les règles de nommage informatiques suivantes : pas de caractères spéciaux tels que - ° : é ' à.

Notre arborescence informatique étant déjà complexe, merci de réduire le nom des documents afin que nous puissions ouvrir vos fichiers. La longueur maximale du chemin sous windows est de 244 caractères. Notre arborescence en prend déjà entre 100 et 150, veuillez donc ne pas saisir de noms dépassant 90 caractères.

 : En cas de non-respect de ces consignes, les fichiers seront renvoyés au titulaire pour renommage et réduction du poids, conformément aux consignes données.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (30 %)	Le prix sera comparé avec l'offre la moins-disante selon le mode de calcul suivant : $\text{Note offre étudiée} = \text{Note maxi} * (\text{prix de l'offre la moins chère} / \text{prix de l'offre à étudier})$
- Prix issu du bordereau des prix unitaires (BPU) (10 pts)	Moyenne des prix unitaires des seniors et des juniors. Si aucun junior n'était proposé, le calcul de la note prix se fera au regard de la moyenne des prix unitaires d'un senior.
- Prix issu de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (20 pts)	L'analyse porte sur l'ensemble des phases énoncées au CCTP. Jugement des offres selon la formule suivante : $\text{Nbre de pts maxi} \times (\text{montant de la meilleure offre} / \text{montant de l'offre à analyser})$
2. Valeur technique (60 %)	
- Composition de l'équipe et moyens humains (10 pts)	Décomposée de la manière suivante : - Organigramme de l'entreprise ou des entreprises / 1 pt - Identification de la personne référente et des intervenants mobilisés, leur rôle et leurs responsabilités et leur intervention au regard des différentes phases et prestations prévues au CCTP / 3 pts - Adéquation des expériences et compétences de la personne référente et des intervenants avec les besoins de la mission / 6 pts, au regard notamment des CV et références présentés dans l'offre, Une attention particulière sera portée aux compétences mobilisées dans les domaines suivants, en fonction des besoins de la mission : • agronomie et systèmes d'exploitation agricole ; • économie territoriale et analyse socio-économique ; • sociologie et analyse des comportements/trajectoires ; • prospective et analyse de scénarios ; • traitement, analyse et modélisation des données, notamment à l'aide de modèles et/ou de tableurs ; • concertation et animation des parties prenantes ; • hydrologie et gestion quantitative de la ressource en eau
- Approche méthodologique et livrable (35 pts)	- Méthode d'évaluation de la donnée, à l'aide par exemple d'indices de qualité de la donnée / 5 pts - méthodologie de révision des types d'entreprises sur le territoire, et nombre de typologies qui seront étudiées : le CCTP indique des typologies d'exploitations agricoles existantes. Il est proposé de travailler également sur des types d'entreprises sur le territoire. Le candidat indiquera de quelle manière il construira les types d'entreprises (agricoles et autres), et le nombre de types qu'il pourra étudier. Il se basera sur les données fournies pour pouvoir analyser leurs trajectoires d'adaptation par la suite, en fonction des différents scénarios et sous-scénarios. / 10 pts - Proposition d'indicateurs : une liste d'indicateurs est fournie en annexe, le candidat analysera la pertinence de cette liste au regard des objectifs de l'étude et pourra proposer une modification de la liste proposée au CCTP en la justifiant / 5 pts - Méthode d'analyse des scénarios et des sous-scénarios pour tous les usages ciblés sur les bassins versants : explication de la méthode utilisée, les principales étapes de traitement et d'analyse, ainsi que des outils, matériels et/ou logiciels utilisés. Le candidat expliquera quels sous-scénario il analysera (il peut en proposer plus que ce qui est mentionné dans le CCTP) / 15 pts

Critère	Complément
<i>Livrables : le détail et exemple des livrables proposés (10 pts)</i>	Décomposée de la manière suivante : - Qualité des supports de présentation Seront notamment appréciés : la qualité des illustrations, la clarté et la lisibilité des supports, la pertinence de la mise en forme, la structuration des informations, ainsi que la capacité des supports proposés à faciliter la compréhension et la présentation des résultats. / 5 pts - Qualité de fiches synthétiques et documents communicants sur des sujets techniques ou réglementaires Seront notamment appréciés : la qualité et la pertinence des exemples fournis, la capacité à synthétiser et vulgariser des informations techniques ou réglementaires, la clarté des écrits, la qualité de la mise en page, la hiérarchisation de l'information ... / 5 pts
<i>- Cohérence du planning et délai d'exécution (5 pts)</i>	Cohérence, pertinence du planning prévisionnel détaillé et maîtrise des délais d'exécution Seront notamment appréciés : la pertinence, la logique et la cohérence du déroulé des opérations, l'efficacité dans la réalisation des opérations / l'enchaînement des différentes phases et tâches et leur optimisation, l'identification des principaux jalons et échéances, la prise en compte des éventuelles contraintes et interdépendances entre les prestations, la capacité à anticiper les éventuels aléas ou points de blocage, les modalités de suivi du planning / 5 pts
3. Performance environnementale (10 %)	Jugé au regard du cadre de réponse environnemental (CRE)
<i>- Type de transports utilisés dans le cadre de l'exécution du marché (5 pts)</i>	- Optimisation des déplacements ou mode de déplacement limitant les émissions de gaz à effet de serre (train, véhicules électriques, covoiturage) / 4pts - Part des intervenants affectés au marché formés à l'éco-conduite / 1 pt
<i>- Sobriété numérique (5 pts)</i>	Mise en œuvre : - d'une démarche de sobriété numérique et de solutions de partage de fichiers et de travail collaboratif / 4 pts - charte d'utilisation de l'intelligence artificielle / 1 pt

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés en pourcentage **Sur la pondération.**

Les sous-critères sont notés en points **Sur la pondération.**

La note totale est notée sur **100,00.**

En cas d'égalité de note, après pondération, sera retenue l'offre qui aura obtenu la note la plus élevée du critère le plus important. En cas d'égalité de pondération entre 2 critères, on appliquera un calcul à 3 décimales.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 offres les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. La négociation devrait se dérouler **dans la journée du 08/12/2026** (la date sera confirmée dans la lettre d'invitation à la négociation). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation assurance RC	Attestation assurance RC
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Document d'habilitation (pouvoirs) du mandataire par les autres membres du groupement	Document d'habilitation (pouvoirs) du mandataire par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation (uniquement en cas de groupement)
Justificatif d'immatriculation	Justificatif d'immatriculation
Liste salariés étrangers soumis à autorisation de travail	Liste salariés étrangers soumis à autorisation de travail
Pouvoirs des personnes habilitées à engager la société	Si le signataire n'est pas le représentant légal de la société, le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement.
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil d'acheteur : <https://marcel26.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction peut se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr ou adressés à :

Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38022 Grenoble

Téléphone : 04 76 42 90 00

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Télécopie : 04 76 51 89 44

Site internet : <https://grenoble.tribunal-administratif.fr>

UTILISATION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL FOURNIES DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE CONSULTATION

1 Protection et confidentialité des informations :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques, en particulier celles à caractère industriel et commercial.

Toutes les données personnelles recueillies dans le cadre de la présente consultation seront protégées conformément aux normes de sécurité en vigueur notamment un accès restreint aux personnes autorisées.

2 Finalités du traitement des données :

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD), les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement pour les finalités suivantes :

Vérification de la conformité des candidatures et des offres présentées. Analyse des candidatures et des offres dans le cadre de la procédure de passation du marché. Suivi et traçabilité de la procédure de consultation. Exécution du contrat avec l'attributaire dans les conditions spécifiées dans le marché.

3 Communication des données à des tiers :

Les données personnelles ne seront communiquées à aucun tiers non habilité, sauf pour les besoins strictement liés aux finalités décrites ci-dessus. Si le traitement des données nécessite l'intervention de sous-traitants ou de prestataires externes, ceux-ci seront soumis aux mêmes obligations de confidentialité et de protection des données.

4 Utilisation des données à des fins de prospection :

Les adresses électroniques et autres coordonnées fournies par les candidats pourront être utilisées par l'acheteur pour des fins de prospection et d'actions de sourcing uniquement avec le consentement des intéressés. Ce consentement pourra être retiré à tout moment par les personnes concernées.

5 Droits des personnes concernées :

Conformément au RGPD, les personnes dont les données personnelles sont collectées disposent des droits suivants :

Droit d'accès : obtenir la confirmation que leurs données sont traitées, et accéder à ces données. Droit de rectification : demander la correction des données inexacts ou incomplètes. Droit à l'effacement : demander la suppression de leurs données, sous réserve des obligations légales de conservation. Droit d'opposition : s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes.

Ces droits peuvent être exercés en contactant le service acheteur désigné dans le règlement de consultation, ou directement le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@ladrome.fr.

En cas de difficulté, les personnes concernées peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : CNIL, 3 place Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex.

6 Transferts internationaux de données :

Aucun transfert de données personnelles vers des pays en dehors de l'Union européenne ne sera effectué sans garantir un niveau de protection des données équivalent à celui en vigueur dans l'UE. Si un tel transfert devenait nécessaire, les opérateurs économiques en seraient informés au préalable, et leur consentement serait recueilli si requis par la loi.

7 Durée de conservation des données :

Les données personnelles seront conservées selon les durées prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique, et archivées conformément aux dispositions légales applicables, y compris les obligations de conservation pour des besoins de preuve ou de suivi. À l'issue de cette période, les données seront soit anonymisées, soit supprimées de manière sécurisée.

8 Mise à jour de la politique de protection des données :

Cette politique de protection des données sera revue régulièrement afin de s'assurer de sa conformité avec les évolutions législatives, réglementaires et les meilleures pratiques en matière de protection des données. Les mises à jour seront communiquées aux opérateurs économiques dans les meilleurs délais.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)